

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 11 novembre 2025

Présidence: Claude Bidlingmeyer

Ouverture: 20h00

Appel: 48 membres présents, 6 membres excusés

Excusés
Laurence Bermejo Dubois
Philippe Blaser
Marie-Thérèse Hegetschweiler
Antonio Magallanes
Nicolas Mivelaz
Florent Simonot

Le quorum est atteint: 89%

Ordre du jour

Assermentations

- M. Pierre-François Charmillot (PSR) en remplacement de Mme Laurence Gritli (PSR)
- M. Haris Cakar (PSR) en remplacement de Mme Anita Islami (PSR)

1. **Procès-verbal** de la séance du 7 octobre 2025
2. **Communiqué** de la Municipalité N° 35
3. **Communications** du Président
4. **Nomination** des nouveaux membres de la Commission de gestion (Cogest)
 M. Philippe Blaser PSR en remplacement de M. Claude Bidlingmeyer (PSR)
 M. Raphaël Chappuis PLR en remplacement de M. Philippe Anderegg (PLR)
 Mme Joëlle Gentile PLR en remplacement de Mme Maud Carrard Gay (PLR)
5. **Dépôt du Préavis municipal N° 57/2021-2026** – « Demande de crédit relative au remplacement des éclairages des terrains de football (principal et d'entraînement) ainsi qu'à l'ajout de 2 nouveaux mâts». *Nomination d'une commission ad hoc : Président VL ; Rapporteur PLR.*
6. **Dépôt du Préavis municipal N° 62/2021-2026** – « Demande de crédit d'étude relatif à l'organisation d'un concours d'architecture pour la parcelle N° 1671 (ex-usine T-ESA-Roch) ». *Nomination d'une commission ad hoc : Président PLR ; Rapporteur PSR + Traité par la Cofin*
7. **Dépôt du Préavis municipal N° 63/2021-2026** – « Budget 2026». *Traité par la Cofin*
8. **Préavis municipal N° 54/2021-2026** – « Reconstitution du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) ». *Rapport de la commission ad hoc et prise de décision*

9. **Préavis municipal N° 58/2021-2026** – «Demande de crédit relative à la réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie sud)». *Rapports de la commission ad hoc et de la Cofin : prise de décision*
10. **Postulat D. Bidlingmeyer et consorts** : « Les possibilités de renforcer le réseau de First Responders et l'accessibilité aux défibrillateurs»
11. **Postulat M. Cuendet et consorts** « Pour la pérennité de l'allée d'arbres sur la Promenade des Grandes Buttes»
12. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.
13. **Divers** et propositions individuelles.

Le Président ouvre la séance en procédant à l'assermentation de M. Pierre-François Charmillot PS (en remplacement de Mme Laurence Gritli), et à celle de M. Haris Cakar PS (en remplacement de Mme Anita Islami).

Il fait ensuite voter l'ordre du jour qui est modifié comme suit : le **préavis N° 57** sera également traité par la Cofin; le **préavis N° 62** sera traité par la CPUM et non pas par une commission ad hoc. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

Le procès-verbal est accepté à la majorité, après quelques corrections de détail.

2. Communications de la Municipalité

La Syndique donne un suivi à propos du chauffage à distance en annonçant qu'un rendez-vous est prévu le 8 décembre avec un notaire et les parties concernées pour signer les conventions et ainsi créer la société.

Mme Ruchti, toujours à propos du chauffage à distance, fait remarquer que les travaux avancent efficacement sur tout le forage au niveau de la place de jeux du Château. Le premier tube est passé et le second est en cours de placement. Il y aura certainement une ou deux soirées durant lesquelles les travaux se termineront tardivement sachant que le forage, l'alésage et le tube devront se faire en une seule manœuvre qui une fois débutée, ne pourra pas être interrompue. Communication sera faite auprès des riverains. Au collège des Grandes Buttes, qui est surveillé très attentivement car des fissures y ont été remarquées, le forage du deuxième tube se fera selon la même méthode et sera interrompu 70 mètres avant le collège; la deuxième étape commencera le 24 novembre pour ces derniers 70 mètres avec la même méthode en une seule intervention, afin qu'au moment de la creuse le passage du tube soit immédiat et éviter ainsi les affaissements supplémentaires. Le but est de ne pas fermer la salle de gym et celle des maîtres, sauf la salle de gym le jour de l'intervention le 24 novembre, avec un suivi d'observation de 3 à 4 jours. Cette date pourra être décalée de quelques jours en cas de besoin. Pour les travaux actuels à Jolimont, il s'agit du passage sous-voie entièrement à la charge de Schenk qui les gère en direct.

Mme Vollenweider évoque la pose d'un radar le mardi précédent entre 17h25 et 19h20. 1'102 véhicules ont circulé dont 7 étaient en contravention.

3. Communications du Président

Le Président a participé au Salon DiVines en tant qu'invité, invitation qu'il a beaucoup appréciée surtout sans avoir de discours à prononcer. Il précise ensuite que les membres de l'association Région Nyon doivent annoncer leur participation à la secrétaire qui fera ensuite le décompte. Il vient sur le sujet des préavis en cours dont certains datent un peu, et aimerait que le plus de préavis possibles soient traités avant la fin de l'année.

4. Nomination des nouveaux membres de la Commission de gestion (Cogest)

Les propositions sont les suivantes : M. Philippe Blaser PSR en remplacement de M. Claude Bidlingmeyer ; M. Raphaël Chappuis PLR en remplacement de M. Philippe Anderegg ; Mme Joëlle Gentile PLR en remplacement de Mme Maud Carrard Gay. Les nouveaux membres sont élus par acclamations.

M. Hay insiste sur le fait que les membres, nouveaux ou anciens, doivent vraiment être présents aux séances.

5. Dépôt du Préavis municipal N° 57/2021-2026 – « Demande de crédit relative au remplacement des éclairages des terrains de football (principal et d'entraînement) ainsi qu'à l'ajout de 2 nouveaux mâts ». *Président M. Roland; Rapporteur M. Hay; Membres : MM. Balmer, Capriati, Schatzmann, Rezé et Mme Duhamel.*

6. Dépôt du Préavis municipal N° 62/2021-2026 – « Demande de crédit d'étude relatif à l'organisation d'un concours d'architecture pour la parcelle N° 1671 (ex-usine T-ESA-Roch) ». *Traité par la Cofin et la CPUM.*

Mme Renschler prend la parole car elle relève qu'il y a de moins en moins de commissions ad hoc, et trouve dommage que ce préavis ne soit pas traité par une commission ad hoc.

Le Président estime qu'il est légitime que la Cofin traite ce préavis au vu du montant en jeu, de même que la CPUM au vu du contexte urbanistique. Par ailleurs trois commissions pour un seul préavis ce serait trop.

Mme Renschler pense que des personnes extérieures à la CPUM avec un regard plus sociologique et plus tourné vers les utilisateurs du lieu donneraient un regard plus varié sur ce sujet.

Le Président rétorque que la CPUM est comme une commission ad hoc, mais nommée en début de législature avec représentation de chaque parti. Libre aux conseillers d'intervenir lors du débat pour donner leurs opinions et propres regards.

7. Dépôt du Préavis municipal N° 63/2021-2026 – « Budget 2026 ». *Traité par la Cofin.*

8. Préavis municipal N° 54/2021-2026 – « Reconstitution du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) ». *Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.*

Le rapporteur/Président, M. Hay, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée il clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Conseil Communal de Rolle

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 54 de la Municipalité du 4 août 2025
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. De reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde).
2. De reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix.
3. De reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées ICI-DMU lissées sur les trois dernières années.
4. Que le présent concept entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Le **Préavis N° 54** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 novembre 2025

9. Préavis municipal No. 58/2021-2026 – « Demande de crédit relative à la réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie sud) ». *Rapports de la commission ad hoc et de la Cofin ; prise de décision.*

M. Celeschi, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président relève que le rapport de la Cofin mentionne exactement les mêmes conclusions et ouvre la discussion.

Mme Ruchti remercie, au nom de la Municipalité, les deux commissions pour avoir traité rapidement et efficacement le préavis.

M. Panchaud estime pour la forme, que si le rapport de la Cofin n'est pas lu, la décision qui sera prise à l'issue des discussions pourra être attaquée. Les deux rapports vont dans le même sens car les travaux sont nécessaires et judicieux, mais la question qui ressort est de savoir si l'on peut se le permettre financièrement. Il s'agit de dix millions plus les dépassements, est-ce que l'on a l'argent pour se permettre cet investissement ?

Le Président trouve que la Cofin a répondu à cette question puisqu'elle adopte les mêmes conclusions.

M. Rapini, en tant que président de la Cofin, dit qu'il y a l'opportunité de réaliser ces travaux à un moment où d'autres acteurs doivent entreprendre des travaux, sachant qu'ils devront de toute manière être réalisés. Le montant de 1 million actuellement sera certainement revu à la hausse si les travaux devaient être repoussés.

Mme Ruchti confirme que les questions financières ont été soulevées par les commissions, et les finances communales étant ce qu'elles sont, c'est un problème permanent. La plupart des travaux liés au CAD ont finalement fait l'objet d'une réflexion qui les a inclus dans des tronçons qui devaient être refaits. On a plutôt gelé des travaux déjà inclus dans les projets de la législature et donc comptabilisés dans les investissements à consentir durant la législature. On a pris garde de faire en sorte de ne pas ouvrir deux fois, de ne pas réintervenir en regard des finances et de la gêne occasionnée aux riverains. Tous les préavis sont accompagnés d'un élément qui récapitule l'impact sur les finances communales et elle estime que l'on peut faire confiance à la Cofin qui est précise dans ses analyses.

M. Joly pense qu'il est assez inadmissible que les commissions doivent se précipiter pour traiter des sujets tels que les travaux concomitants au CAD par exemple. Pour l'instant on parle de 1 million pour un tronçon relativement restreint. Par contre, on parle globalement de 15 millions de travaux qui devront être financés par la commune tout au long du déploiement du CAD, et c'est la première fois que les commissions s'approprient ce sujet avec 3 semaines à disposition pour étudier, réfléchir et rendre un rapport. Il estime inadmissible de devoir travailler dans cette urgence. De nombreux préavis ont été annoncés d'ici à la fin de l'année et les commissions sont ce qu'elles sont ; au vu des nombreux préavis déposés le premier trimestre 2026, il faudrait anticiper un peu. Typiquement pour le tronçon dont il est question, ce n'est pas hier ou avant-hier qu'on a appris qu'il y aurait des travaux, parce que justement ils ont été retenus pour être entrepris avec le reste. Néanmoins ils passent en catastrophe auprès du Conseil communal. On peut faire mieux avec plus de sérénité pour la réalisation de ces préavis. On se reverra pour les millions suivants, avec plus de temps pour les étudier, les travailler, se faire un avis et rendre un rapport qui soit complet sans que l'on ait à se poser la question si la Cofin est certaine que l'on puisse le financer. Il faut pouvoir avoir des certitudes au moment où le rapport est rendu.

Mme Ruchti remarque que la Municipalité n'a pas laissé que 3 semaines pour le traitement du préavis. Il était indiqué qu'il serait souhaitable qu'il fût rapporté au Conseil de décembre sans imaginer un rapport en novembre, d'où les félicitations précédentes. Ce n'était pas le rythme imprimé. On a attendu pour travailler sur ces éléments de façon circonstanciée la validation du préavis sur le CAD qui est arrivée assez tardivement. Les services communaux font le maximum pour être en concertation. Le tronçon Jolimont partie inférieure ne fait pas partie de ceux qui ont été planifiés en travaux, c'est un chantier d'opportunité, contrairement à celui des Quatre Communes passages inférieur et supérieur. Le travail sur la route de Lausanne a été fait en anticipation et on ne peut pas accuser les services communaux de ralentir et de prendre en otage le Conseil communal en imposant un rythme de décisions inapproprié.

M. Panchaud ne doute pas que ces travaux aient du sens, soient efficaces et s'inscrivent dans une logique, mais il se demande toujours si fondamentalement on en a les moyens financiers.

La Syndique relève qu'actuellement l'argent on l'a. Les impôts fournissent un important revenu mais les participations au Canton, facture sociale ou péréquations, viennent ensuite. Donc à présent on peut sortir 1 million mais qui sait quand les 13,6 millions supplémentaires vont nous rattraper ? Mais quoi qu'il en soit il s'agit d'un investissement qui doit se faire et qui sera amorti sur 60 ans. On dit que la Commune n'investit pas assez mais elle pense qu'il est juste de profiter de l'ouverture pour faire les travaux en surface, sinon cela coûtera deux fois plus cher. Il faut le faire.

M. Hay remarque qu'il y a un effet d'opportunité dans ce projet et si on la rate, les sommes ultérieures seront très différentes. Il se rappelle de la réfection de la Grand Rue qui a été reportée à plusieurs reprises jusqu'à ce que toutes les subventions soient perdues. Il ne faudrait pas refaire le même exercice.

M. Joly revient sur le financement et les travaux de surface qui touchent des routes communales qui doivent être entretenues. Il y a d'autres services dans le sous-sol tels le gaz, les collecteurs, l'eau.

Si les choses sont bien faites, cet investissement pour la partie du gaz par exemple vient dans les comptes du gaz et doit être financé par le tarif du gaz. Après il faudra peut-être ajuster, ou pas, les tarifs du gaz pour payer le réseau. La même chose pour les collecteurs et voir si les taxes d'épuration couvrent le réseau, etc. La question est de savoir si aujourd'hui on a les liquidités pour gérer cette dépense ou si une banque accordera un prêt à rembourser avec les ressources dévolues à ces réseaux. Il y a une question de temporalité, le cash à sortir pour la réalisation des travaux et les revenus des tarifs des réseaux.

M. Founou, à propos de l'estimation des 13,6 millions, demande s'ils concernent ce qui serait à la charge de la commune dans un scénario comme celui du préavis, par une certaine mutualisation des travaux. Sans la mutualisation, serait-ce encore une somme supérieure ?

Le Président confirme, sur indications de la Municipalité, que la réponse à cette question est oui.

M. Paquet se dit que la question est de savoir si l'on augmente les taxes ou les impôts.

Le Président clôt la discussion et fait voter sur le rapport de la commission ad hoc et sur le rapport de la Cofin. Les deux rapports sont acceptés à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 58 de la Municipalité du 7 octobre 2025
- Entendu le rapport de la Cofin et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le présent préavis et d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'001'000.- pour réaliser les travaux de réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie sud).
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cet investissement sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :
 - Fr. 778'100.- TTC à imputer au compte MCH2 72000.503005 « Réfection infrastructures souterraines Jolimont sud PM 58/21-26 »
 - Fr. 200'300.- TTC à imputer au compte MCH2 61501.503005 « Réfection infrastructures souterraines Jolimont sud PM 58/21-26 »
 - Fr. 22'600.- TTC à imputer au compte MCH2 87200.503005 « Réfection infrastructures souterraines Jolimont sud PM 58/21-26 »
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Le **Préavis N° 58** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 novembre 2025

10. Postulat D. Bidlingmeyer et consorts : « Les possibilités de renforcer le réseau de First Responders et l'accessibilité aux défibrillateurs »

M. D. Bidlingmeyer présente son postulat et explique que ce sont les premières minutes qui sont déterminantes après un arrêt cardio-respiratoire. Les ambulances ont généralement un délai de 7 à 15 minutes pour intervenir sachant que le pourcentage de survie diminue de 10% toutes les 10 minutes. L'idée est d'avoir un réseau de primo-répondants qui est le plus rapidement possible sur les lieux.

Le Canton de Vaud a mis en place l'application « Momentum » et un réseau de First Responders permettant de synchroniser toutes les parties.

Au moment d'un ACR, si on se trouve dans la région, une alarme sonne depuis l'application et mentionne l'endroit ainsi que le temps de trajet ; on s'annonce puis le 144 décide d'engager les personnes les plus proches. Cette mesure a porté ses fruits et augmente nettement les statistiques de survie ainsi que le devenir du patient après la réanimation. A Rolle, le territoire est quadrillé par des employés communaux et l'idée est de les former et pourquoi pas de les équiper afin qu'elles puissent intervenir rapidement sur les lieux. Cela a déjà été mis en place avec les services d'urgence police-gendarmerie et fonctionne très bien. Plus il y aura de primo-répondants, plus il y aura de chances de diminuer le temps de latence avant la réanimation. Le but est d'étoffer le réseau, et les moyens proposés au travers de l'application et du réseau premiers-répondants est très peu coûteux et a fait ses preuves. On ne peut pas partir dans l'idée de mettre en place un service d'ambulances car il faudrait alors relever le taux d'imposition de bien quelques points et ne plus ouvrir les routes... En ce qui concerne les défibrillateurs, il y en a 7 sur le territoire communal. Il pense qu'il n'est pas évident pour la population de savoir où ils se trouvent, et sur les 7 équipements 6 se trouvent dans des bâtiments fermés et inaccessibles en soirée et le week-end. La recommandation est de les placer en extérieur afin qu'ils soient accessibles en tout temps.

Mme Vollenweider, très intéressée par le postulat, a déjà étudié divers emplacements extérieurs afin de garantir l'accessibilité aux défibrillateurs.

M. Dubuis demande si le réseau inclut pompiers, infirmiers, médecins se trouvant sur le territoire.

M. D. Bidlingmeyer explique que le réseau First Responders s'adresse aux bénévoles, donc toute personnes munie d'un téléphone et ayant suivi une formation BSLD ?? peut s'y inscrire. L'information a beaucoup circulé chez les pompiers et les ambulanciers.

M. Joly, sachant que tout le monde est concerné par ce sujet, aimerait que la commune s'assure que ce réseau puisse fonctionner avec le plus d'efficacité possible. Il relève que les conseillers, qui sont souvent à Rolle, entre autres, le week-end, pourraient se poser la question d'en faire partie. C'est pour le bien-être des rollois que ce réseau se doit de fonctionner au mieux.

M. D. Bidlingmeyer insiste sur le fait qu'il s'agit de volontariat et non pas d'obligation, les événements en question n'étant pas simples à digérer et à gérer. Le réseau a mis en place une étape de diffusant qui permet une prise en charge des premiers répondants après un événement.

Le Président clôt la discussion et fait voter la prise en considération du postulat. Cette prise en considération est acceptée et le postulat est renvoyé en municipalité.

11. **Postulat M. Cuendet et consorts** « Pour la pérennité de l'allée d'arbres sur la Promenade des Grandes Buttes »

M. Cuendet défend son postulat en expliquant qu'il a souhaité attirer l'attention des conseillers sur un sujet qui avait déjà fait l'objet d'une interpellation il y a environ 2 ans au moment où 2 grands arbres avaient été abattus sur la Promenade des Grandes Buttes.

Plusieurs personnes s'étaient alors demandé pourquoi de jeunes arbres n'avaient pas été replantés afin de prendre le relais. Cette allée n'est composée que de grands, beaux mais vieux arbres. L'interpellation demandait des plantations de jeunes arbres pour consolider cette allée et la renouveler. Elle demandait aussi de réfléchir à une stratégie à plus long terme pour le maintien de l'allée. Ce postulat est dû à l'interpellation qui était assortie d'une résolution, résolution qui n'a pas été votée, mais à laquelle la Municipalité a répondu favorablement.

Par la suite il a constaté que rien n'arrivait, sauf des éléments techniques négatifs, par exemple l'explication que ce point serait traité en même temps que le Parc Veyrassat, mais dans le préavis relatif à ce parc il n'est pas question de la promenade des Grandes Buttes. Conscient que la Municipalité est très occupée par de gros dossiers, il n'aimerait toutefois pas que ce point soit oublié. Il demande que les engagements pris au sujet de l'interpellation soient tenus et qu'une étude soit lancée rapidement pour un projet visant à réaliser les deux objectifs, soit une replantation immédiate et une stratégie à long terme. Il ne demande pas un réaménagement complet de la promenade des Grandes Buttes qui nécessiterait un projet compliqué et de gros investissements. Il s'agit d'étudier la plantation d'essences appropriées pour que le jour où l'on décide de refaire cette promenade ou le jour où un grand arbre viendrait à être malade ou à tomber, le sujet soit déjà là.

Mme Ruchti indique que la Municipalité ne s'est pas distanciée de sa réponse donnée à l'interpellation, elle a toujours pour vœu et pour but de maintenir et protéger cette allée d'arbres. C'est l'un des points du plan de quartier validé, la marge de manœuvre n'est donc pas immense puisqu'il est obligatoire de le faire. Toutefois, d'autres projets d'importance ne cessent de s'intercaler entre les tâches à mener. Au fur et à mesure des années un certain nombre d'études ont été réalisées, et bien entendu la Municipalité est d'accord de traiter ce postulat.

M. Dubuis rassure M. Cuendet car il ne s'agit pas de gros investissements.

M. Hay revient sur la résolution non votée mentionnée par M. Cuendet. Il estime cela tout à fait normal car le terme de résolution ne figure pas dans le règlement du Conseil communal. Le postulat n'étant pas contraignant pour la Municipalité, le Conseil ne peut pas lui tordre le bras pour la contraindre à une réponse. Cette dernière fait les choses en fonction de son analyse de la situation et si elle exprime sa sensibilité sur le sujet, cela ne signifie pas qu'elle doit rendre réponse dans les deux ans qui suivent.

Le Président clôt la discussion et fait voter le postulat qui est pris en considération à la majorité et renvoyé à la Municipalité.

12. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / Commissions consultatives municipales : CODEV – COCISE – COMEDD :

Mme Vollenweider, pour la COCISE, informe qu'une réunion a eu lieu la semaine précédente avec des conseillers de l'EVAM qui ont expliqué quels sont les services qui accompagnent le parcours socioprofessionnel des migrants dans le canton de Vaud. En 2024 la Suisse a enregistré 44'356 demande d'asile ce qui implique un besoin croissant d'intégration. Il y a un pôle EVAM d'orientation et emploi qui comprend des équipes qui aident à élaborer des projets professionnels et à trouver des places de stages ou des emplois. Ces services s'adressent aux bénéficiaires en âge de travailler avec un niveau de français de base. Il y a l'accès aux prestations et programmes de formation de 6 à 12 mois avec accompagnement individualisé pour une insertion rapide. Il existe des collaborations avec des employeurs afin de faciliter des engagements.

13. Propositions individuelles et divers.

M. Cuendet revient sur la définition de la résolution. Sur le site du Canton de Vaud, article 34 de la LC (Loi sur les Communes). L'auteur d'une interpellation ou tout membre du Conseil peut proposer l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la Municipalité à l'interpellation. La résolution consiste en une déclaration à l'intention de la Municipalité, elle n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci.

Conseil Communal de Rolle

Mme Perren soulève le point de la mendicité dans la Grand Rue et sur la place du Marché où des personnes mendent de façon insistante ou en faisant semblant de vendre des journaux. Elles abordent tout le monde, qu'il s'agisse de seniors, des personnes à mobilité réduite et même des enfants. Elles importunent également des personnes retirant de l'argent au bancomat. Cela crée un sentiment d'insécurité au centre ville. Elle désire savoir ce que la Municipalité fait ou compte faire pour que l'on retrouve un climat serein et sûr à Rolle.

Mme Vollenweider a rendez-vous le vendredi suivant avec la gendarmerie afin de discuter de ce point.

M. Hay remercie M. Cuendet car il pense ne pas être le seul à avoir levé le nez pour regarder les arbres de la promenade des Buttes. Il y a sur l'un de ces arbres un nid de frelons asiatiques grand comme trois ballons de football qui est bien visible. Il demande à chacun d'observer attentivement à partir du début 2026 la présence de frelons asiatiques car il y a risque d'une prolifération massive. Il est important que chacun parle à son entourage de la présence de ces insectes et fasse usage de la circulaire envoyée par la Municipalité. Il faut réagir à temps lorsque l'on aperçoit quelque chose.

Mme Ruchti confirme que cette année il y a eu passablement de directives cantonales relatives à la biodiversité, non seulement pour la protéger mais pour lutter contre une partie d'entre elle, et les frelons asiatiques en font partie, de même que les scarabées japonais et les moustiques tigres. Une pléthore de tous ménages a été envoyée à la population, avec illustrations et comparatifs. C'est compliqué mais le personnel communal est très attentif. Le périmètre rollois semble être un lieu de villégiature apprécié par le frelon asiatique au vu du grand nombre de nids identifiés. La plupart de ces nids sont à des hauteurs accessibles permettant une intervention rapide. Sur le bouleau en question le nid est à près de 30 mètres de hauteur, à la limite des capacités d'intervention communales, mais le maximum est fait pour intervenir dans des délais raisonnables. Cela va du camping en passant par Près de Vert, le Parc Veyrassat, le Martinet, etc. Elle rejoint M. Hay et incite les conseillers à la vigilance.

M. Paquet remercie M. Hay et informe qu'un site existe pour annoncer les nids de frelons. Il relève que c'est la fin de la saison et que beaucoup de reines volent en ce moment ; les frelons aiment le raisin...

Mme Beck, à propos de l'EVAM, est surprise que la commune de Rolle ait encore un contact avec elle puisque il n'y aura finalement pas de foyer pour l'accueil des migrants, ce qu'elle déplore. Elle trouve un peu grinçant que RivesRolle ne reçoive aucun réfugié mais soit transformé en locaux et appartements de luxe.

Mme Vollenweider répond que la Commune est toujours en relation avec l'EVAM par le truchement de classes de français destinées aux allophones.

Mme Perren est consternée par l'état de propreté de la Grand Rue où les trottoirs sont vraiment très sales. Elle se demande à quelle fréquence ils sont nettoyés et quelles mesures sont prises, sachant que les usagers n'y prêtent guère attention entre les poubelles, les chewing gums, les besoins des chiens, etc.

Mme Ruchti mentionne qu'une attention particulière est portée à la propreté de la Grand Rue et des quais que l'on aimerait nettoyer à grande eau et au Kärcher ; mais pour cela il faudrait la vider de ses places de parc, terrasses et autres.

Un engin de désherbage à l'eau chaude vient d'être acquis et il sera utilisé également pour le nettoyage à haute pression. Des secteurs sont particulièrement sollicités et salis et les commerçants sont appelés à être vigilants.

Des éco-points ont été développés pour que les habitants y apportent directement leurs sacs d'ordures. Des actions sont mises en place pour maintenir la Grand Rue la plus propre possible. Et effectivement chacun est responsable de la propreté en ville.

Mme Beck requiert des éclaircissements pour ce qui a été présenté comme un probable agrandissement du Collège des Grandes Buttes.

M. Walter explique que les statistiques au niveau d'ENJEU montrent qu'il faut des classes supplémentaires. Actuellement les secondaires 2025 comprennent un peu moins d'élèves et les primaires restent à un niveau égal que précédemment. Sur le long terme (2030-2040) il y a des projections dans la région pour 6 classes primaires en plus. Des classes seront ouvertes à Mont-sur-Rolle dans un proche avenir mais Rolle a besoin de classes supplémentaires. Plutôt que de créer un ou des collèges temporaires quelque part, la Municipalité a fait une première étude qui serait de rehausser le collège des Buttes d'un étage, tout en conservant ses caractéristiques architecturales. Le haut du collège permettrait l'implantation de 6 à 7 classes supplémentaires. L'objectif, s'il y a moins de demandes, serait de rapatrier des classes du Maupas qui sont louées au Fonds d'investissement Romand pour un prix qui est assez important. Ce déplacement des charges rendrait la commune propriétaire des classes. Cette situation est donc en cours d'analyse, avec le Canton. Un préavis pour crédit d'étude sera déposé, si possible en début d'année prochaine.

M. Joly a été interpellé par plusieurs personnes au sujet de conflits d'intérêt pouvant être rencontrés par le Conseil ou la Municipalité dans leurs activités, et si l'absence de ces conflits d'intérêt était bien étudiée.

M. Hay distingue les conflits d'intérêt pour le Conseil et la Municipalité. Pour le Conseil, chacun a potentiellement matière à avoir un conflit d'intérêt puisque étant citoyen rollois. Cette question ne doit pas aveugler les conseillers. Pour la Municipalité c'est différent, certaines règles s'appliquent telle celle de la récusation. On part du principe que le/la municipal/e se sentant en conflit d'intérêt se récusé lors d'une discussion et prise de position.

M. Rapini, qui a fait des recherches sur ce sujet lors de sa présidence, amène une précision apportée par la préfète pour les membres d'un conseil: « Pour qu'il y ait récusation il faut que la personne concernée ait un intérêt personnel et privé prépondérant en lien avec l'objet concerné ».

M. Keller demande s'il y a un suivi sur les postulats ouverts.

Le Président répond que sur l'intranet communal se trouve un tableau des motions, postulats, interpellations à jour.

M. Ciolini a l'impression que la place du Marché et le bas de la rue du Temple sont devenus un parking ouvert pour ceux qui vont acheter leurs croissants le dimanche. Cela devient dangereux pour les piétons, cette zone est hors contrôle.

Mme Vollenweider reconnaît que cette zone pose problème, mais la sécurité publique ne peut pas être sur place toute la journée. Le parcage à cet endroit est un sujet sensible, surtout pour les piétons et les enfants. La Municipalité planche sur le sujet.

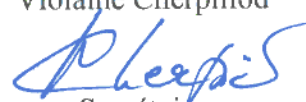
Le Président remercie les conseillers, annonce la séance du 9 décembre, et clôt la séance à 21h40.

Au nom du Conseil communal

Claude Bidlingmeyer


 Président


Violaine Cherpillod


 Secrétaire